

La lettre du CEPN

Centre d'Economie de l'Université Paris Nord

Editorial:

Ce cinquième numéro de la Lettre du CEPN est consacré aux impacts des modes de gouvernance des firmes. Yuri Biondi (CRG Ecole polytechnique) et Nathalie Coutinet (CEPN), analysent le rôle des modes de gouvernance et de comptabilité dans la crise financière internationale. En reprenant les principales contributions du colloque, « Gouverner l'entreprise : propriété, institutions, société » tenu, sous les auspices de l'EAEPE, au CNAM en mai 2009, les auteurs montrent comment ces modes de gouvernance et de comptabilité ont contribué à privilégier la valeur actionnariale au détriment des intérêts des autres partenaires.

Michel Capron, Professeur à l'Université de Paris 8, présente, dans un entretien avec Pascal Petit le processus d'élaboration de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises. Michel Capron met en évidence la complexité d'élaboration de cette norme liée non seulement à la diversité des fonctions et des nationalités des acteurs en charge de sa définition mais aussi aux dimensions sociales qu'elle implique (droits humains, droits sociaux, éthique des affaires par exemple).

La lettre présente également un résumé des thèses et des Habilitations à Diriger les Recherches soutenues au CEPN cette année. Enfin, elle apporte des informations sur les séminaires et colloques à venir.

N° 5 - Avril 2009

Sommaire:

I- Questions et débats : L'entreprise au cœur de la crise financière : les modes de gouvernance et de comptabilité entre financiarisation et responsabilité sociale, Yuri Biondi et Nathalie Coutinet.

II- Entretien : La mise en place de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations, Entretien avec Michel Capron.

III- Les activités du CEPN

IV- Agenda

Directeur de publication : Donatella Gatti, directrice du CEPN

Rédacteur en chef : Nathalie Coutinet

Comité de rédaction : Pascal Petit, Mamadou Camara, George Menahem, Fatiha Talahite, Olivier Weinstein.

Mise en page : Maha Ben Gadha

L'ENTREPRISE AU CŒUR DE LA CRISE FINANCIÈRE :

Les modes de gouvernance et de comptabilité entre financiarisation et responsabilité sociale.

Yuri Biondi.
Nathalie Coutinet.

Les crises financières récentes frappant les économies illustrent l'échec des modes de gouvernance et de comptabilité des entreprises qui ont dominé ces dernières décennies. Les réformes mises en œuvre, qui ont vraisemblablement contribué à cet échec systémique, ont modifié les « règles du jeu » financières et économiques de façon dramatique, en transformant l'ensemble des institutions au cœur de l'économie et de la société. Résoudre la crise financière signifie, ainsi, aussi bien s'interroger sur les politiques de sortie de la crise, que d'analyser les modèles qui l'ont engendrés. Les scandales qui ont accompagné les faillites d'entreprises de pointe comme celles de Long Term Capital Management, d'Enron, de WorldCom ou de Lehman Brothers ont jeté le doute sur les pratiques de gouvernance et de comptabilisation de plus en plus répandues ainsi que sur les politiques de régulation qui les ont favorisées. En particulier, les autorités de régulation américaines telles que la FED et le SEC sont de plus en plus souvent critiquées pour avoir accepté des comportements financiers innovants mais excessivement risqués. Lors d'une audition par le "Committee on Oversight and Government Reform", Alan Greenspan a reconnu les imperfections et les échecs des actions de régulation menées par la FED avant la crise¹. Cependant, les critiques ne portent pas uniquement sur les organismes de régulation financière. Charlie McCreevy, Commissaire

1 Cf. <<http://oversight.house.gov/story.asp?ID=2256>> and the Hearings transcription at <<http://oversight.house.gov/documents/20081024163819.pdf>>.

Européen pour le Marché Intérieur et les Services, a, le 10 décembre 2008, identifié dix enseignements importants à retenir de la crise financière actuelle. Parmi ceux-ci, McCreevy a fait référence aux nouvelles normes comptables internationales, plus particulièrement celles portant sur les règles d'évaluation des actifs et des passifs à leur valeur de marché (juste valeur). Il considère ces règles comme défectueuses d'un point de vue économique et prudentiel. Elles ont eu des conséquences inattendues et dommageables pour les banques opérant sur des marchés illiquides ainsi que pour le fonctionnement des marchés financiers eux-mêmes².

Dans cette perspective, ces dérives du capitalisme financier se répercutent sur au moins quatre dimensions distinctes et complémentaires :

- Une crise des systèmes comptables basés sur la juste valeur et la référence aux marchés, issus de la convergence comptable internationale pilotée par l'alliance entre les régulateurs comptables internationaux (International Accounting Standards Board, IASB), dont les normes s'imposent aux entreprises européennes cotées, et américain (Financial Accounting Standards Board, FASB)³.
- Une crise des modes de gouvernance des entreprises centrés sur la valeur actionnariale au détriment de l'entreprise dans son ensemble et de sa responsabilité économique et sociale.
- Une crise de stabilité du système financier dont l'architecture a été fortement basée sur l'idée d'un marché autorégulé.
- Et, enfin, une crise touchant le système d'échanges internationaux, menacé par de graves déséquilibres des balances des paiements, dont les conséquences pèsent sur les relations entre les économies globalisées.

La compréhension de la crise en cours suppose d'analyser ces différentes dimensions qui font appel à des savoirs divers ; plus spécifiquement trois communautés professionnelles et scientifiques, l'économie, le droit et la comptabilité, sont concernées. Elles ont développé des méthodologies et des

2 Cf. <<http://www.iasplus.com/europe/0812mccreevy.pdf>> (accessed January 20th, 2009).

3 Cf. V. Bignon, Y. Biondi, et X. Ragot (2004).

perspectives de recherche spécifiques qui ne se connaissent guère mutuellement.

Le travail proposé ici est une synthèse des interventions présentées en mai dernier lors du colloque, « Gouverner l'entreprise : propriété, institutions, société » tenu, sous les auspices de l'EAEPE, au CNAM (voir le programme complet en appendice). Chercheurs en économie, droit et comptabilité ont partagé leurs connaissances dans le but d'améliorer la compréhension des systèmes comptables, de la gouvernance et des mécanismes de régulation des entreprises. Une première partie est consacrée aux implications d'un système comptable et d'une gouvernance issue du modèle propriétaire de la firme. Une seconde partie propose une révision des systèmes comptables et de gouvernance construits à partir d'une approche institutionnaliste de la firme. Enfin, une troisième partie tente de définir les contours d'une firme socialement responsable.

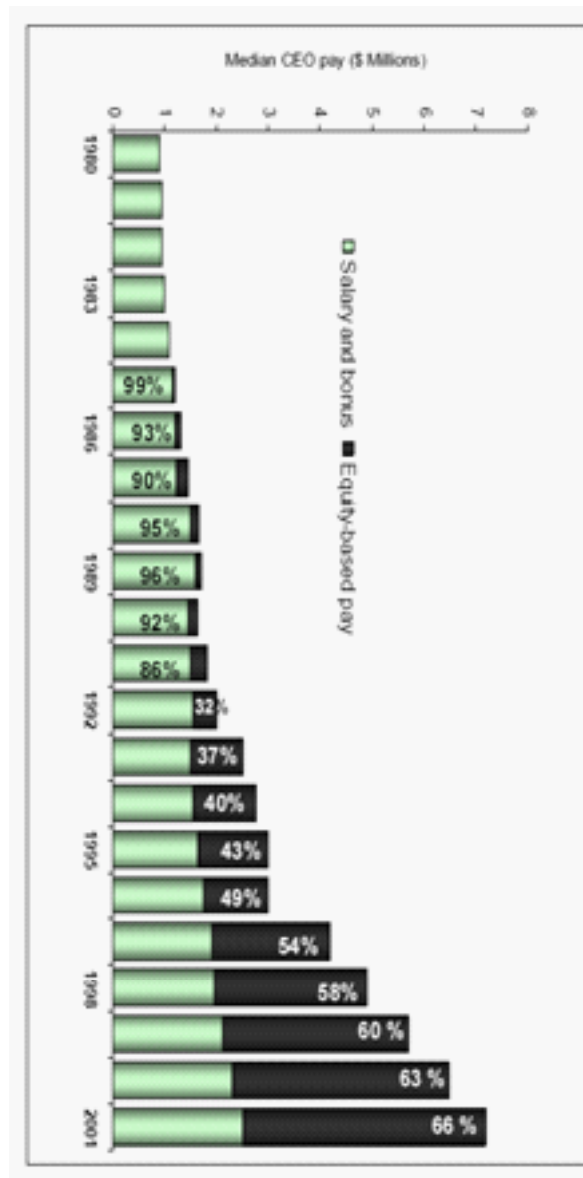
1. Du modèle propriétaire de l'entreprise ...

La vision traditionnelle de l'entreprise la conçoit comme un instrument légal, financier et économique au service d'un entrepreneur propriétaire. Cette approche a des prolongements au sein de la théorie de l'agence qui, prenant acte de la séparation des fonctions de propriété et de contrôle dans les firmes modernes, présente des mécanismes incitatifs, tels que l'EVA ou la rémunération des managers indexée sur le cours boursier des actions, pour que les managers se comportent dans l'intérêt des actionnaires. Cette conception conduit en pratique à introduire toute une série de dispositifs de sorte que la valeur créée dans la firme soit largement appropriée par cette alliance entre dirigeants et actionnaires⁴. L'intervention de Thomas Clarke montre parfaitement que progressivement ces dispositifs se sont retournés contre les actionnaires et contre l'ensemble de l'entreprise. Selon l'auteur, le système anglo-saxon de gouvernance a offert aux PDG des grandes entreprises américaines un pouvoir ainsi qu'une richesse démesurés. Le pouvoir acquis par ces dirigeants d'entreprise leur a permis non seulement de protéger leur position personnelle mais aussi d'obtenir une part croissante de la richesse générée par la firme. Les graphiques n°1 et n°2 indiquent

⁴ Cf Aglietta et Rebérioux (2004 ?) les dérives du capitalisme financier.

que le fait de baser une part croissante de la rémunération des dirigeants sur le cours boursier des actions a aligné les rémunérations des managers et des actionnaires. Cependant, les scandales et les faillites montrent que, dans le même temps, une partie du contrôle de ces managers a échappé aux actionnaires.

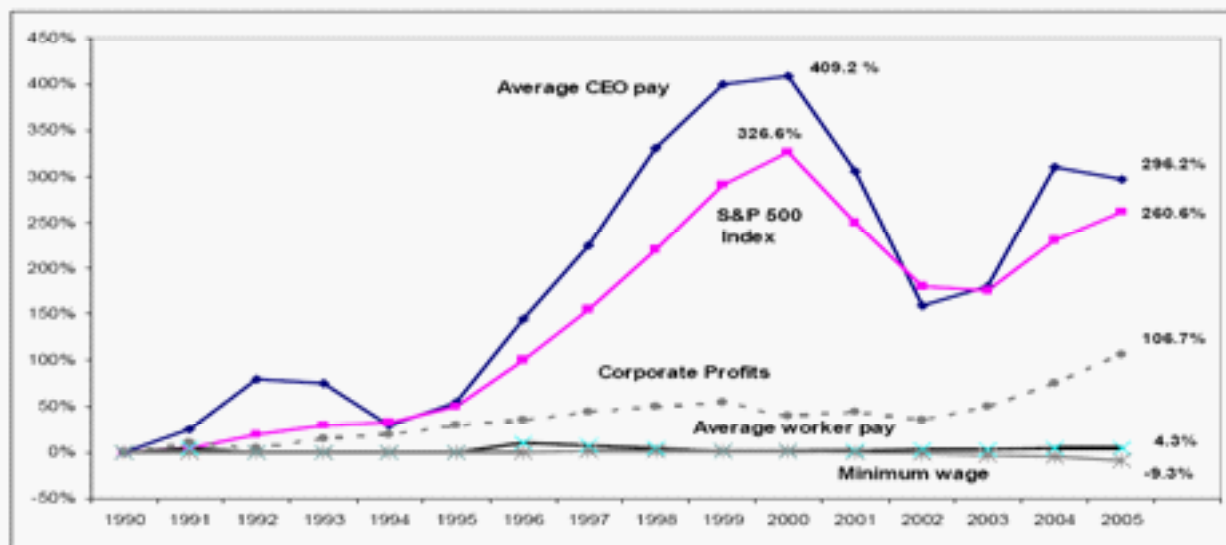
Graphique n°1 : la composition de la rémunération médiane des CEO américains de 1980 à 2001.



Source: Hall Brian J. (2003). "Six Challenges in Designing Equity-Based Pay", Journal of Applied Corporate Finance, 15(3): 21-23.

Graphique n°2: Comparaison des rémunérations des CEO et des travailleurs aux États-Unis de

Questions et débats



Source: Institute For a Fair Economy (2006).

Cette explosion de la rémunération est confirmée par W. McDonough, Président du « New York Federal Reserve Board ». Il constate que si, il y a 20 ans un PDG américain gagnait 42 fois plus qu'un travailleur moyen, son revenu est aujourd'hui 400 fois plus élevé que le revenu moyen d'un employé⁵. Cet écart dans la progression des rémunérations est non seulement moralement condamnable mais aussi inefficace pour la gestion des entreprises. Il incite à un déplacement des objectifs stratégiques des managers du développement et du succès de l'entreprise dont ils sont responsables vers des stratégies individuelles de maximisation des revenus personnels. Ces dernières les conduisent à prendre des décisions qui augmentent la valeur de la firme à court terme mais qui pourraient la réduire, voire la détruire dans un horizon plus long. Incités ou négligés par les modes de contrôle et de comptabilité en place avant la crise, ces comportements des managers peuvent ainsi l'avoir facilitée. Ce n'est donc pas un hasard si les effets pervers et pro-cycliques des bonus, des stock-options, de la juste valeur sont de plus en plus mis en accusation. Les dangers de ce modèle sont accrus par le fait que celui-ci s'est diffusé, d'une part, à la gouvernance des institutions financières et, d'autre part, à d'autres régions du monde.

Si ces modes de gouvernance issus de la conception propriétaire de la firme impactent le partage des revenus, ils conditionnent également

⁵ Cf. Institute for Policy Studies & United for Fair Economy (2008).

les modes de production des entreprises. Coriat et Weinstein discutent de l'évolution des régimes de propriété intellectuelle, de leur influence sur les stratégies d'innovation et de la manière dont cette innovation bénéficie à la collectivité. Cette conception de la firme constitue également le fondement du modèle comptable traditionnel. Ainsi, par exemple, elle considère tous les facteurs de production à l'exception des fonds propres comme des coûts. Selon Sunder cette conception conduit à définir la valeur de la firme comme une valeur pour les propriétaires. Ces deux valeurs sont confondues et correspondent à la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs déduits des coûts d'opportunité des fonds apportés par ces propriétaires. Les autres partenaires de la firme ne participent pas au partage de la valeur créée par la firme⁶. Pour dépasser cette conception, l'auteur propose de privilégier une conception élargie de la valeur tenant compte de l'intérêt de l'ensemble des partenaires de la firme et s'intéresse à la façon de déterminer cette valeur. Celle-ci suppose un modèle de comptabilité socio-économique dans lequel sont mesurés et comptabilisés les efforts, les résultats ainsi que l'impact de l'activité des firmes dans l'ensemble de leurs dimensions sociales et économiques.

Ces frontières de la recherche et de la régulation comptables font alors écho à la

⁶ Selon l'auteur, cette conception semble enfin en contradiction avec l'efficacité des marchés financiers qui suppose l'alignement de la rémunération des capitaux financiers à leur coût d'opportunité. Aucun surplus ne leur serait accordé dans ce dernier cas.

conception et à la réalité de l'entreprise comme institution économique et sociale dont discute Zumbansen, en mobilisant des catégories propres à l'économie et à la sociologie du droit. Les conséquences comptables et sociales de la conception propriétaire de la firme centrée sur la «valeur actionnariale» ont, non seulement permis de mettre en évidence ses insuffisances, mais indiquent aussi la nécessité de repenser la firme comme une institution et une organisation économiques et sociales. Dans cette perspective, l'activité au cœur de l'entreprise est la production en vue de la satisfaction de besoins individuels et collectifs. Si elle distribue des dividendes, c'est parce qu'elle a produit et vendu des biens et services, dans un processus durable et raisonnablement soutenable.

Intégrer cette dimension économique et sociale de l'entreprise suppose de redéfinir le modèle de référence pour la comptabilité, la gouvernance et la régulation de la firme.

2. ... Vers un modèle institutionnaliste de la firme...

La théorie propriétaire a longtemps offert une vue réductrice de l'entreprise comme « une machine à calculer » dans laquelle les considérations d'efficience économique et de performance financière s'alignent spontanément (Jensen, 2000). Cependant, si cet alignement existe, il n'est pas spontané. Dans le cadre d'arrangements institutionnels, il se réalise, par l'ajustement mutuel de la stratégie et de la finance de l'entreprise, au travers d'une gestion et d'une administration appropriées. C'est dans ce contexte que les instruments de gestion jouent un rôle essentiel et souvent méconnu, car ils constituent la trame invisible véhiculant les stratégies managériales et modelant les interactions organisationnelles au sein de l'entreprise.

Ainsi, le dépassement de la gouvernance actionnariale passera également par la refonte du système comptable et de contrôle de l'entreprise. Biondi souligne les implications d'un modèle comptable qui renouvelle le principe de l'entreprise comme entité économique et comptable. L'activité économique de cette entité se pose à la charnière entre la production et la consommation. D'une part, elle se caractérise par

un flux historique de dépenses d'investissement et de fonctionnement. D'autre part, elle génère un flux des résultats issus de la production et de la vente des produits et services aux citoyens-consommateurs. Ce mode de fonctionnement correspond au modèle comptable du coût historique, seule alternative conceptuelle à la comptabilisation du patrimoine des actionnaires propriétaires (modèle de la juste valeur). Il permet l'autonomie fonctionnelle de l'entité vis à vis de ses actionnaires, qui sont alors considérés comme des bailleurs de fonds à des conditions spécifiques. Selon Moore et Rebérioux, cette séparation fonctionnelle entre entreprise et propriétaires peut également constituer la base d'une institutionnalisation de l'entreprise. Le modèle dominant de gouvernance, basé sur le paradigme actionnarial de la relation d'agence, n'a cherché qu'à minimiser les conséquences de la séparation entre management, contrôle et propriété dans l'entreprise. C'est dans cet esprit que les pouvoirs juridiques et les incitations liées aux marchés financiers sont couplés pour estomper cette séparation. Au contraire, aussi bien l'analyse de la doctrine juridique notamment américaine que les avancés de la théorie de la firme interprètent cette séparation comme une opportunité d'exploiter ses conséquences positives. En particulier, elle permet de dépasser l'ordre spontané imposé par les forces du marché pour instituer un mode de gouvernance plus dynamique et responsable.

Dans cet esprit réformateur, Segrestin et Hatchuel marquent la différence entre l'entreprise dans son fonctionnement économique et sa forme légale en tant que société anonyme. Les faillites d'entreprises citées plus haut ne font que témoigner de ce décalage entre les exigences d'une gestion et d'une administration efficaces et responsables et des formes juridiques désormais décalées. C'est ainsi que certains managers ont pu cacher leurs malversations ou leurs échecs tout en ne respectant que la lettre de la loi. Ces formes ont été construites sur l'identité de l'entrepreneur, du dirigeant, et du propriétaire. De nos jours, les entreprises sont des organisations complexes dont la dimension collective ne peut être ignorée. Elle se constitue autour d'un flux d'activités économiques organisées dont la finalité est la création d'un ensemble de compétences, et dont le profit n'est qu'une simple condition d'existence. C'est

ainsi que le management, responsable de cette dimension collective, consiste à coordonner ce flux d'activités avec le maintien et le développement de cette création. Sur cette base, les auteurs tentent de définir une nouvelle forme légale de société qualifiée « d'entreprise de progrès collectif » permettant une organisation novatrice des pouvoirs au sein de l'entreprise basée sur la création et l'exploitation des compétences nouvelles.

3. ...Intégrant la responsabilité sociale de l'entreprise

A l'issue de la crise, la question essentielle aujourd'hui est de savoir comment répondre à ces difficultés sans détruire l'intégralité du système socio-économique. Des besoins environnementaux, sociétaux et civiques apparaissent au cœur de ce nouvel agenda. Des changements sont nécessaires pour protéger les différentes parties prenantes de la firme (tout en incluant les actionnaires) ainsi que pour assurer un lien efficace entre les systèmes financiers et économiques. Les systèmes de comptabilité, de gouvernance et de régulation des firmes ne peuvent échapper à ce travail de recherche.

Dans cet esprit, les pratiques d'entreprise consacrées à la mise en place de stratégies et de rapports environnementaux et sociétaux, présentées par Rubinstein, illustrent que la voie de l'intérêt général est méconnue mais possible dans le milieu des affaires. Toutefois, Boyer nous met en garde de toute prise en compte par les bons sentiments de cette Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Il envisage une conception dans laquelle la RSE ne serait pas seulement un moyen pour les firmes de gérer leur réputation et rendre légitime la maximisation de la valeur actionnariale, mais pourrait inviter à repenser le rôle de l'entreprise dans la société ainsi que les modalités de répartition des revenus. Ceci devrait conduire à un changement effectif de l'organisation économique des entreprises et de leur insertion dans les systèmes financiers et d'échanges internationaux.

Comme le disait déjà Perroux, l'entreprise est une machine à créer des externalités sociales, environnementales, économiques et financières. Dans ce cadre, la RSE serait une façon d'internaliser ces externalités. Ainsi elle pourrait s'affirmer comme un mode de gouvernance alternatif à la valeur actionnariale qui n'est

cependant pas, à l'heure actuelle, parfaitement stabilisé. Les différentes pratiques de la RSE illustrent une gamme de comportements allant de l'effet de mode aux préoccupations éthiques engendrées par les scandales et la crise, en passant par une rhétorique actée par la communication d'entreprise. Ces pratiques sont renforcées par l'action d'agences publiques ou privées fournissant des règles, des normes et des principes qui, à terme, pourront s'intégrer dans les systèmes de régulation légaux. Selon Boyer, ces modes de régulation pourraient se limiter à contraindre certains comportements nocifs -comme limiter la pollution ou interdire l'exploitation des travailleurs-, sans modifier en profondeur le fonctionnement de l'entreprise. Par ailleurs, ce processus s'inscrit dans la crise du modèle de régulation étatique nationale. D'une part, les activités d'entreprises dépassent les frontières nationales qui bornent les pouvoirs du législateur et du juge. D'autre part, les normes, fournies par ces agences souvent supranationales, peuvent ne pas être respectées car ces agences sont dépourvues de tout pouvoir de mise en application. Ce contexte est porteur du risque de voir les grandes entreprises multinationales en mesure d'influencer, voire de manipuler, aussi bien la production des normes que leur mise en application.

Face à la crise du modèle de gouvernance actionnarial, Boyer interroge la capacité de la RSE à constituer la clé de voute d'un mode alternatif de gouvernance et de développement des entreprises. L'auteur montre que les pratiques actuelles ainsi que le processus de formation des normes correspondantes, encore imparfaitement stabilisés dans un mode globalisé, limitent sa capacité à remplir ce rôle.

La crise financière en cours montre l'impasse des modèles de comptabilité, de gouvernance et de régulation des entreprises dictés par la financiarisation. Ainsi, interroger la crise signifie aussi bien s'interroger sur les politiques contingentes de sortie, que d'analyser critiqueusement et renouveler ces modèles qui l'ont engendrée. Cette note de synthèse a présenté les perspectives d'économistes, juristes et experts de management et comptabilité pour appréhender l'entreprise comme une entité économique et sociale, et son rôle dans l'économie et la société d'après la financiarisation.

En dépassant l'idée reçue d'un entrepreneur propriétaire dirigeant personnellement son affaire, chère au XIX siècle, cette idée d'entité entreprise pourra enfin réorienter les modes de comptabilité et de gouvernance, et offrir un point de repère valide et praticable afin d'acter des politiques nouvelles de responsabilité sociale et de régulation pour l'entreprise du XXI siècle.

Références :

AGLIETTA, MICHEL, & REBÉRIOUX, ANTOINE (2004), *Les dérives du capitalisme financier*, Paris : Albin Michel.

BIGNON, VINCENT, BIONDI, YURI, & RAGOT, XAVIER (2004), « Une analyse économique de la « juste valeur » : L'évolution des principes comptables dans la réglementation européenne », avec un commentaire de R. Barker (Cambridge University, IASB Scientific Committee) et la réponse des Auteurs, *Centre Cournot pour la Recherche en Économie*, Prisme n.4, mars. http://www.centrecournot.org/prismepdf/Prisme_4_FR.pdf.

Hall Brian J. (2003). "Six Challenges in Designing Equity-Based Pay", *Journal of Applied Corporate Finance*, 15(3): 21-23.

INSTITUTE FOR POLICY STUDIES & UNITED FOR FAIR ECONOMY (2008), "Executive Excess 2008. How Average Taxpayers Subsidize Runaway Pay. 15th Annual CEO Compensation Survey", August 25.

JENSEN, M. C. (2000), "Value Maximization, Stakeholder Theory, and the Corporate Objective Function", HBS working paper, April 2000. Publié également dans : J. Andriof, et al. eds., *Unfolding Stakeholder Thinking*, Greenleaf Publishing, 2002; *Journal of Applied Corporate Finance*, 14 (3), 2001; *European Financial Management Review*, 7, 2001; *Business Ethics Quarterly*, 12 (2), 2002, pp. 235-256; and in M. Beer and N. Norhia, eds., *Breaking the Code of Change*, HBS Press, 2000. Disponible sur SSRN: <http://ssrn.com/abstract=220671>

Programme

Ouverture des travaux par P. Petit (Cnrs, CEPN)

Session 1 : « Régulation et transformations du capitalisme », animée par P. Petit (Cnrs, CEPN)

- R. Boyer (Cnrs, EHESS et PSE) – La question de l'entreprise responsable dans l'analyse institutionnelle du capitalisme
- Güler Aras (Yildiz Technical University, Istanbul) et

David Crowther (De Montfort University, UK) – L'entreprise durable car soutenable au temps de la gouvernance globale

Session 2 : « La gouvernance de l'entreprise et sa critique », animée par O. Weinstein (Université Paris XIII « Nord »)

- Th. Clarke (University of Technology Sydney, Australia, Centre for Corporate Governance) – Critique du modèle anglo-américain de gouvernance de l'entreprise par la propriété
- M. Moore (University of Bristol School of Law) & A. Rebérioux (Université Paris X Nanterre, EconomiX) – Gouvernement d'entreprise et économie du travail

Session 3 : « Economie et comptabilité de l'entité entreprise : regards croisés », animée par C. R. Baker (Adelphi University)

- S. Sunder (University of Yale School of Management) – Rendre compte du revenu et de la valeur de l'entreprise
- Y. Biondi (Preg CRG – Ecole Polytechnique, Cnrs & Cnam) – Economie, droit et comptabilité de l'entreprise comme entité

Session 4 « L'entreprise et sa régulation », animée par A. Canziani (Università di Brescia)

- K. Strasser et Ph. Blumberg (University of Connecticut School of Law) – Economie et droit des groupements d'entreprise
- R. Avi-Yonah (University of Michigan School of Law) – Fiscalité et responsabilité sociale de l'entreprise

Session 5 : « Entreprise et économie de la connaissance », animée par Y. Biondi (Cnrs, CERAG et Cnam)

- M. Dietrich (Sheffield University) et J. Krafft (Cnrs, Université de Nice) – Gouverner l'entreprise dans l'économie de la connaissance
- B. Coriat et O. Weinstein (Université Paris XIII « Nord ») – L'entreprise et les régimes de propriété industriels

Session 6 : « L'entreprise dans l'économie du droit » animée par Th. Kirat (Cnrs, IRISES)

- P. Zumbansen (Osgoode Hall Law School, York University, Toronto, CLPE Network) – Gouverner l'entreprise dans la société de la connaissance : La nouvelle économie politique de l'entreprise en situation
- R. Dibadj (University of San Francisco School of Law) – Théorie de la firme: normes et interdisciplinarité

Session 7 : « Gérer l'entreprise responsable », animée par R. Perez (Université de Montpellier, émérite)

- B. Segrestin et A. Hatchuel (Ecole des Mines de Paris) – La société (anonyme) contre l'entreprise : la recherche peut-elle fonder de nouveaux modèles de gestion collective ?
- M. Rubinstein (Université Paris VII Diderot) – Responsabilité sociale des entreprises : De l'éthique à la stratégie d'entreprise.

Clôture des travaux par Ch. Hoarau (Cnam)

LA MISE EN PLACE DE LA NORME ISO26000 SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS.

**Entretien avec Michel Capron,
Professeur de sciences de
gestion, Université de Paris 8.**

Michel, tu participes aux négociations internationales conduisant à l'élaboration de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations. Peux-tu en premier lieu nous dire quels sont les instances et les mécanismes de ce processus de négociation internationale ? Quelles en sont les spécificités, dans son objet comme dans le processus de sa négociation ?

L'élaboration d'une norme ISO est un processus complexe, obéissant à des procédures précises et prenant plusieurs années. C'est un processus qui repose sur le consensus, c'est-à-dire que tout accord est le résultat de compromis laborieux.

Dans le cas de l'ISO 26000, le processus est d'autant plus complexe et laborieux qu'il associe, de manière de tout à fait inédite, six catégories d'acteurs d'environ 90 pays : les représentants des gouvernements, des entreprises, des syndicats de salariés, de consommateurs, d'ONG et d'une dernière catégorie (supports, soutiens, recherche et autres) que je représente pour la France. Aux côtés de ces experts figurent des représentants d'une quarantaine d'organisations internationales (OIT, OCDE, Global Compact des Nations Unies, Union européenne, francophonie et différentes sortes de lobbies économiques ou sociétaux). Les organisations nationales de normalisation sont également présentes. Cela représente physiquement plus de 500 personnes.

Un groupe de rédaction quasi-permanent comprenant des représentants de chacun des groupes concernés travaille sous la supervision de l'ISO entre les assemblées plénières qui ont

lieu en moyenne tous les 9 mois. En principe, dans chaque pays existe un « comité-miroir » (associant les acteurs économiques et sociaux du pays) qui examine les propositions du groupe de rédaction et des assemblées plénières et leur fait remonter commentaires et propositions d'amendements (entre 3 000 et 7000 entre deux assemblées plénières).

On a donc une sorte d'organisation matricielle qui croise appartenance nationale et appartenance à un groupe d'acteurs (appelé « *stakeholders* »). Les négociations durent depuis quatre ans et devraient se terminer en 2010 par la publication du texte final.

Si le processus va à son terme, comme toute norme ISO, celle-ci ne pourra être que d'application volontaire et se propager par mimétisme. Mais elle présente plusieurs particularités par rapport à toutes les normes précédentes ; pour la première fois de son existence, l'ISO aborde, non pas un problème de standardisation de produits, de processus ou de système de management, mais un problème de « norme sociale », c'est-à-dire un ensemble très large de sujets censés codifier les rapports entre les organisations et la société au niveau planétaire (droits humains, droits sociaux, protection de l'environnement et des consommateurs, gouvernance, éthique des affaires...). D'autre part, il ne s'agit pas d'une norme certifiable et elle ne comprendra pas de modalités précises de mise en œuvre. Il s'agit donc plutôt de lignes directrices (*guidance*) qui fournissent des définitions, délimitent des champs d'action et fixent des grands principes. A noter également que la norme concerne l'ensemble des organisations (y compris les États dans leurs fonctions administratives) et pas seulement les entreprises.

Autant par son contenu que par ses modalités d'élaboration on peut dire qu'il s'agit d'une norme politique.

Peux-tu rapidement nous décrire les principales positions qui s'affrontent dans cette négociation, qu'il s'agisse des intérêts spécifiques des pays ou des secteurs ?

A priori, les enjeux sont évidemment considérables. L'OIT qui ne voyait pas d'un bon œil le déclenchement de ce processus, a obtenu, presque depuis le début, un statut privilégié, qui lui donne un quasi droit de veto.

Le Global Compact (ONU) et l'OCDE ont également un statut privilégié. Dans la première phase (jusqu'en 2008), ce sont les groupes de *stakeholders* qui ont été mis en avant : il est assez facile d'imaginer les multiples oppositions qui traversaient les six catégories d'acteurs entre eux et plus d'une douzaine de versions du texte ont vu le jour pendant cette période.

Mais le plus difficile est arrivé avec le début de la phase finale où ce sont les pays qui doivent décider. On voit maintenant se dessiner une alliance de fait entre les USA et la Chine, suivie par de grands pays émergents (Inde, Indonésie, Mexique...). Ils mettent en avant le fait que la norme ISO 26 000 pourrait constituer une barrière non tarifaire au commerce international. Il faut avoir présent à l'esprit qu'une norme internationale a précisément pour but de faciliter les échanges internationaux et on voit donc resurgir le spectre du protectionnisme déguisé qui toucherait en premier lieu les pays émergents. La Chine a mené ouvertement une campagne contre l'adoption de l'ISO 26 000 auprès de ces pays ; derrière l'argument du risque d'entrave au commerce international, il y a évidemment la question des inégalités sociales dans le monde et surtout dans le cas de la Chine la question du respect des droits humains. Celle-ci ne veut pas se voir « imposer » d'autres normes que celles qu'elle prescrit aux entreprises sur son territoire.

Les hypothèses pessimistes actuelles résident soit dans le rejet du texte avant même sa rédaction finale (verdict en février 2010), soit dans l'adoption d'une version tellement édulcorée qu'elle ne présenterait plus grand intérêt.

A plus long terme, en supposant que les négociations aboutissent sur une norme ISO26000 qui ne soit pas vidée de tout contenu, quelles dynamiques institutionnelles vois-tu se développer dans les différents pays en matière de rapport salarial comme de forme de concurrence ?

Tout d'abord, il faut bien voir que l'enjeu d'ISO 26000 dépasse largement la question du rapport salarial, puisque, notamment, les questions environnementales, sanitaires et sociétales y sont bien présentes.

Il ne faut pas, néanmoins, attendre de cette seule norme de grands bouleversements au niveau mondial à moyen terme. Elle me paraît

intéressante dans la mesure où c'est le premier texte sur la RSE, relativement cohérent, élaboré mondialement, avec la participation d'un grand nombre d'acteurs et susceptible d'avoir une portée mondiale. L'ISO pourrait ainsi réussir là où l'Union Européenne a échoué ou n'a pas voulu avancer par manque de volonté politique. Mais le fait qu'ISO 26000 ne puisse générer que des démarches volontaires et qu'elle n'offre pas de certification en limitera forcément la mise en œuvre dans les organisations.

Il est d'ailleurs très probable que chaque pays restera maître de l'application et que sous des formes diverses apparaîtront des évaluations ou des « vérifications » de conformité à ISO 26000. Déjà certains pays s'y préparent et des nuées de consultants sont aussi derrière la ligne de départ.

En fait, ISO 26000 ne constitue pas véritablement une nouvelle norme : elle rassemble et s'appuie sur des normes substantielles existantes (Déclaration universelle des droits de l'Homme, conventions de base de l'OIT, lignes directrices de l'OCDE, normes environnementales...) en se proposant de les faire mettre en œuvre par les organisations.

La grande leçon à tirer – me semble-t-il – c'est qu'un organisme international de nature plutôt privée, peut arriver à se substituer à des organismes supra-nationaux défailants (on avait déjà connu cela avec les normes comptables internationales).

Aux cotés des réglementations de type public et de l'auto-régulation par les entreprises (dite « *soft law* »), la normalisation de type « professionnel » gagne de plus en plus de terrain et constitue une forme de régulation à laquelle les acteurs sociaux devront, à l'avenir, être plus attentifs.

THÈSES SOUTENUES AU CEPN EN 2008 ET AU DÉBUT 2009

THÈSE DE SISOUPHANTHONG BOUNTHAVY : TRANSITION ET DEVELOPPEMENT, LE CAS DE L'ÉCONOMIE LAO, APPORT DE LA MODELISATION MACROECONOMIQUE

Soutenance janvier 2008

Directeur de thèse : MAZIER Jacques et LE VAN Cuong

La République Démocratique Populaire du Lao, pays classé parmi les Pays les Moins Avancés et possédant un héritage historique complexe, adopte le socialisme pour développer rapidement son économie en harmonie avec sa situation géographique et sa composition sociale. Depuis les années 1980, le pays a entrepris des réformes pour une gestion économique à orientation de marché. Ces réformes, avec les bouleversements de la situation en Europe de l'Est, sont connues comme un processus de « transition ». Le pays, auparavant maître de ses réformes économiques, est soumis aux recommandations internationales, amenés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, par des conditions liées aux apports financiers. Des modèles macroéconomiques accompagnent ces recommandations qui ont souvent des résultats mitigés et parfois pervers, car elles sont issues d'appréciation inadéquate de la dimension historique, culturelle, sociale et géographique du pays.

Le but de notre étude est donc de comprendre le mécanisme de modélisation macroéconomique afin de mieux suivre l'approche des recommandations et l'évaluation des mécanismes du marché. Les résultats de l'étude ont permis de mieux appréhender les discussions sur le développement du pays et les options possibles pour l'horizon 2020. L'analyse de l'élaboration du modèle macroéconomique offre une connaissance accrue quant à l'utilisation et à la construction d'un modèle macroéconomique pour le pays.

THÈSE DE DAVID MABILLOT : MARCHÉS, TECHNOLOGIES, INSTITUTIONS – LE CAS DE LA NUMÉRISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE.

Soutenance septembre 2008

Directeur de thèse : WEINSTEIN Olivier

Cette thèse constitue une étude de cas à visée théorique. Elle vise à approfondir notre connaissance du fonctionnement des marchés en traitant de la numérisation de l'industrie cinématographique.

Notre démarche consiste à démontrer comment les technologies et les institutions concourent à l'organisation du marché du cinéma (salle, télévision, vidéo, Internet) à l'ère du numérique. Notre grille d'analyse mobilise quatre domaines d'études : l'économie de la culture, les économies institutionnelles, la sociologie économique et l'économie de l'information et des réseaux. Trois grandes parties composent la thèse. Toutes dédiées à l'analyse des marchés du cinéma selon une perspective différente. La première intéresse la théorie et l'histoire des marchés du cinéma, la deuxième se consacre à la numérisation et la troisième porte sur leur régulation. Une revue de la littérature précède ce travail.

THÈSE DE M. SÉBASTIEN PLOCINICZAK : L'ENCASTREMENT SOCIAL DES MARCHÉS. ÉLÉMENTS THÉORIQUES ET EMPIRIQUES POUR UNE ANALYSE EN TERMES DE RÉSEAUX RELATIONNELS.

Soutenance novembre 2008

Directeur de thèse : WEINSTEIN Olivier

En dépit du rôle central du marché dans les constructions théoriques des économistes, celui-ci demeure peu interrogé et apparaît finalement comme une catégorie vague au mieux équivoque. La démarche entreprise dans ce travail de thèse s'inscrit au sein d'une évolution collective qui, depuis les années 1970, diversifie l'analyse du marché. Cette évolution collective est celle de la Nouvelle Sociologie Économique. Constituée puis structurée autour d'une idée clé, celle de l'*encastrement*, nous nous proposons de clarifier tout d'abord l'utilisation de cette idée dans le cadre des travaux respectifs de Karl Polanyi et de Mark Granovetter car la lucidité nécessaire à l'éclaircissement de cette idée n'a pas toujours été de mise jusqu'alors. Ensuite, nous mettons en évidence qu'une analyse des marchés a tout à gagner d'une compréhension plus approfondie de la logique multilatérale des réseaux relationnels. Enfin, à partir des principales propositions établies, nous mettons à l'épreuve le modèle heuristique contractuel de l'Économie des Coûts de transaction d'Oliver E. Williamson.

THÈSE DE SOPHIE TASQUÉ : L'ÉTAT ET LE « MARCHÉ » FACE À L'EXCLUSION BANCAIRE DES PARTICULIERS : ESSAI D'ANALYSE COMPARÉE DES RÉPONSES APPORTÉES AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE.

Soutenance décembre 2008

Directeur de thèse : PLIHON Dominique

L'importance du rôle économique et social que joue l'inclusion financière a contraint la plupart des pouvoirs publics en Europe continentale comme dans les pays anglo-saxons à s'emparer du problème de l'accessibilité des particuliers aux services bancaires. Comparer les voies empruntées par les États-Unis et la France constitue l'essentiel de ce travail de recherche. Ce dernier a ainsi visé à rendre compte, sans prétendre à l'exhaustivité, des solutions politiques et institutionnelles en vigueur dans ces deux pays en tentant d'en dégager les grandes orientations pour leur en trouver un fondement.

Un premier objectif s'est attaché à rendre intelligibles les dispositifs publics mis en œuvre au moyen des asymétries d'information. Si cette grille de lecture a permis d'apprécier la signification et la portée de certains d'entre eux, elle s'est montrée insuffisante dans la lisibilité qu'elle offre du processus d'exclusion bancaire des particuliers et plus largement dans sa représentation de l'intermédiation et de la relation financière. Le second objectif a cherché à expliquer l'ampleur des différences observées dans ces deux pays par le biais d'une réflexion sur la monnaie. L'analyse de sa signification sociale et de son accès, à partir de l'idée de son inscription sociale et par le truchement d'une mise en parallèle des représentations différentes de la pauvreté a constitué un pas supplémentaire dans l'interprétation des faits observés, remis en lien avec des données historiques et « sociétales ». Celles-ci ont apporté des éléments de cohérence au tableau d'ensemble des différentes formes d'action publique, considérées sous l'angle de leur cadre législatif mais aussi sous celui de la nature et du rôle des autres acteurs dans l'accès aux services financiers.

THÈSE DE CHRISTOPHER LANTENOIS : L'ALLEMAGNE À L'ÉPREUVE DE LA FINANCIARISATION : UNE ANALYSE DES MUTATIONS DU MODÈLE ALLEMAND AU PRISME DE L'INSTITUTIONNALISME CONTEMPORAIN.

Soutenance décembre 2008

Directeur de thèse : CORIAT Benjamin

Les questions de recherche posées dans la thèse s'organisent autour de trois axes.

- (1) Localiser des sources de tension à l'origine des difficultés rencontrées par l'Allemagne à partir de 1990.
- (2) Évaluer leurs conséquences sur les institutions qui soutiennent le « modèle rhénan » et sa cohérence.
- (3) Estimer l'impact des évolutions institutionnelles connues par le pays à partir de 1990 sur la structure, la stratégie et la spécialisation des entreprises industrielles.

Après l'exposé les principaux facteurs de tensions et

d'évolution, à savoir l'installation des conditions d'affirmation de la prégnance de la finance de marché et la réunification, la thèse est organisée en trois parties.

Dans la première partie, l'attention est focalisée sur l'érosion de la relation banque industrie. Est proposée une évaluation de l'état du développement des marchés boursiers et de l'évolution de la structure de propriété des sociétés cotées.

Dans la seconde partie, nous nous consacrons à étudier les principales évolutions du système de relations professionnelles, puis celles du modèle de reproduction et de désignation des dirigeants.

La troisième partie constitue le test de validité et le terrain d'épreuve permettant de mesurer l'impact des chocs sur la cohérence systémique du modèle et ses avantages comparatifs. Nous analysons la manière dont les « fleurons » du capitalisme allemand se sont adaptés à la contrainte actionnariale, ainsi que l'impact de cette dernière sur leur structure et leur stratégie industrielle. Puis nous concentrons notre analyse sur le modèle de spécialisation de l'industrie exportatrice.

Une conclusion sur la permanence comme le changement connu par le modèle est alors proposée.

THÈSE DE ASMAA KHARIJI : ANALYSES EMPIRIQUES DES COMPORTEMENTS DES MÉNAGES EN LIGNE. LE CAS DES ACHATS DE LIVRES ET DE CD EN LIGNE.

Soutenance décembre 2008

Directeur de thèse : BARBET Philippe

L'objectif de cette thèse est de contribuer à la réflexion contemporaine sur les comportements d'achat en ligne. La vente au détail de livres et de CD en ligne a suscité un intérêt particulier à la fois auprès d'économistes et gestionnaires, et a fait l'objet de nombreuses analyses économiques (par exemple, Brynjolfsson et Smith, 2001, Gensollen et Bourreau 2003, 2004, Johnson et al., 2003, Larribeau et Pénard, 2002, 2005 et Moe et al., 2004a et 2004b). Nos travaux ont pour but de donner les facteurs explicatifs des décisions d'achat des ménages en ciblant la vente au détail de livres et de CD en ligne en 2002. Les estimations et projections observées laissent à penser que le phénomène du commerce électronique ne semble pas s'atténuer, ni même s'essouffler. Le commerce électronique continue à se développer et à suivre une trajectoire de croissance. Plusieurs questions ont été soulevées dans la littérature économique. Les questions traditionnelles que nous retrouvons dans la littérature théorique et empirique concernent : la dispersion des prix en ligne, les coûts de transactions en ligne, et les coûts

de recherche d'informations en ligne. Le commerce électronique favoriserait une situation de concurrence pure et parfaite, avec une information parfaite sur les prix et les biens, permettant aux acheteurs de trouver les meilleures offres, et une diminution des marges de profit puisque le commerce électronique forcerait les vendeurs en ligne à tarifier au coût marginal. Cependant, nous observons actuellement que ce débat est clos, et que, notamment, le leader amazon.com fixe un prix supérieur à celui de ses concurrents. Les résultats de la plupart des analyses économiques montrent qu'il existe une dispersion des prix en ligne, et bien que les coûts de transaction et de catalogue soient réduits en ligne, les coûts de recherche d'informations ne sont pas négligeables.

Il existe, cependant, une rupture avec le commerce traditionnel. Les acheteurs en ligne sont différents de ceux observés dans le commerce traditionnel ou tout autre environnement du fait que, par exemple, les coûts de transport soient réduits en ligne. Nous nous intéressons à deux secteurs de la vente au détail qui ne connaissent pas la même évolution : le secteur des livres et celui des CD.

Nous choisissons d'axer notre travail de thèse sur deux questions importantes : a) l'effet de transfert en ligne, et b) la disposition à payer des ménages pour des biens homogènes. Les biens physiques homogènes, tels que les livres ou les CD, sont les biens les plus susceptibles de connaître une concurrence en prix étant donné les caractéristiques d'Internet (Bakos, 1998).

Nous proposons une approche différente de la décision d'achat des ménages de biens homogènes, qui ne tient pas seulement compte de la disposition à payer pour un bien homogène (par exemple, Brynjolfsson et Smith, 2001), mais également de la composition du panier. Cette analyse est différente des travaux empiriques précédents qui ne tiennent compte que de l'analyse du bien homogène. Nous supposons que la disposition à payer des ménages pour des livres et des CD homogènes peut également être influencée par une décision d'achat portant sur

l'ensemble du panier. Nous testons l'hypothèse que les acheteurs tiennent compte des économies d'échelle réalisées sur l'ensemble du panier de biens acheté.

THÈSE DE MATARI PIERRE : ACCUMULATION DU CAPITAL, DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL FINANCIER ET ENDETTEMENT EXTÉRIEUR EN AMÉRIQUE LATINE. THÉORIE ET HISTOIRE (1860-1930 ET 1989-2002)

SOUTENANCE FÉVRIER 2009

DIRECTEUR DE THÈSE : SALAMA PIERRE

La thèse a pour objet l'analyse des rapports entre les procès d'accumulation du capital et d'endettement extérieur en Amérique latine durant deux périodes (avant la crise de 1929 et après la crise de 1982). Dans une première partie, la thèse étudie la place du capital financier dans le procès d'accumulation afin de dégager les mécanismes et la signification des différents rapports d'endettement. En partant d'une définition du capital financier comme sphère monopolisant l'organisation de l'ensemble des transactions monétaires, nous analysons le développement du système de crédit et du système international d'emprunt. Ces processus sont considérés à partir des besoins de chaque phase du procès de reproduction ainsi que des besoins de financement de l'État. L'analyse des déterminants des conditions d'emprunt et de l'autonomie relative du capital financier par rapport à la production et au commerce clôturent la première partie. Dans une seconde partie nous considérons les formes spécifiques des rapports entre accumulation du capital et d'endettement extérieur en Amérique latine entre 1860-1930 et entre 1989 et 2002. En partant du mode de développement du salariat et du rôle de l'État dans ces économies, nous étudions la place des différentes formes de crédit extérieur dans ces procès d'accumulation ainsi que leur rôle dans la définition de la politique monétaire, avec, s'agissant du dernier chapitre, une attention particulière accordée au plan de convertibilité argentin (1991-2002).

HABILITATIONS À DIRIGER LES RECHERCHES SOUTENUES AU CEPN EN 2008

HDR d'Isabelle LIOTARD, « Propriété intellectuelle, renforcement de l'appropriation et innovation : Comportements stratégiques des firmes dans les Technologies de l'Information et de la Communication ».

Le point central de la recherche porte sur la façon dont les acteurs économiques se sont emparés depuis plusieurs décennies de la propriété intellectuelle à des fins stratégiques, bien au-delà de la simple fonction de protection des innovations dévolue à la PI et plus spécialement au brevet. En se basant sur un travail pluridisciplinaire associant le droit et l'économie, la recherche porte sur un certain nombre d'exemples et de cas appartenant au domaine des TIC pour étayer la thèse. Particulièrement, les différentes étapes de la recherche s'intéressent tour à tour à la coexistence difficile entre PI et normalisation technique dans le cadre de la norme de téléphonie mobile, ainsi qu'à l'étude du renforcement de l'appropriation et de ses

conséquences dans le secteur des logiciels et des méthodes commerciales. Ces deux cas ont permis de mettre en évidence une série de comportements stratégiques visant à valoriser voire à sur-valoriser des actifs de propriété intellectuelle par les firmes propriétaires (exemple : stratégies de procès, menaces, hold up, défaut d'information...). Plus loin, ces comportements sont la cristallisation d'un contexte généralisé de renforcement de la PI impliquant un changement de régime selon la terminologie de Teece (1986), sous-tendus par un environnement institutionnel propice. Ils s'observent aussi dans d'autres secteurs comme celui des biotechnologies qui ont fait l'objet également d'une analyse dans le cadre de la recherche. La suite des travaux de recherche porte sur les nouvelles formes d'organisation de la recherche proposées par Internet via les plateformes d'innovation, afin de comprendre et analyser les enjeux autour de la PI et les formes inventives de contractualisation.

Les activités du CEPN

SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES (CO)ORGANISÉS PAR LE CEPN :

- 15 mai 2009, « La titrisation des actifs de propriété intellectuelle », 14h-17h MSH Paris Nord.
- 21-23 mai 2009, Premier Colloque bi-annuel du GDRI-DREEM, « **Inégalités et développement dans les pays méditerranéens** », Université Galatasaray, Istanbul, Turquie. Organisé par le GDRI DREEM et l'appui du LEAD (Université du Sud Toulon-Var) du LEAD (Laboratoire d'Economie de l'Université Paris-Dauphine) de l'Université Galatasaray Avec la participation du GDR Economie du développement et de la transition Et du CEPN http://gdri.dreem.free.fr/wp-content/appel-communication-dreem-istanbul-mai-2009_ve30-10_.pdf pour accéder au programme et papiers , cliquez sur ce lien: http://gdri.dreem.free.fr/wp-content/fr_programme.pdf ou directement sur le site : <http://gdri.dreem.free.fr/>
- 28-29 mai 2009 , colloque : “ **le retour de la pensée propriétaire dans le capitalisme contemporain et ses apories**”, à la MSH Paris Nord. <http://www.mshparisnord.org/>
- 29 mai à la MSH, de 14h à 17h, Philippe Arestis (Cambridge University) “ Current financial crisis and regulatory implications” avec comme discutant Dominique Plihon, à la MSH Paris Nord. <http://www.mshparisnord.org/>
- 11 juin 2009, 17h-19h, soirée débat, présentation du numero spécial de la revue de la régulation sur “crise du capitalisme financier” MSH Paris Nord. Responsable scientifique : Thomas Lamarche, Débat animé par : Christian Chavagneux d'Alternatives Économiques, Invités : Frédéric Lordon (CNRS-CSE), André Orléan (CNRS-PSE), Matthieu Charpe (BIT), Jacques Sapir (EHESS). http://www.mshparisnord.org/actus/petits_visuels/crise-capitalisme.jpg , visiter le site : <http://regulation.revues.org/>
- 12 juin 2009 , Bruno Tinel (Matisse-CES, Université Paris 1) « L'impact de la soustraction sur la structure des qualifications et sur les salaires»
- 02 Juillet 2009, 14h, séminaire LAGA-CEPN, Jerry Bona (University of Illinois at Chicago), interviendra sur le thème : “monetary Shocks” . institut Galilée (salle B407) <http://www-math.univ-paris13.fr/BD/Sem/AfficheResume.php?n=1814>
- 9 juillet 2009, colloque international EHESS-CEPN « Japan within Asian integration: Assessing recent transformations»

SÉMINAIRES ET CONFÉRENCES CEPN A VENIR :

- 17-19 Septembre 2009 Colloque international « **Institutional complementarities and the firm : financialisation, globalisation and beyond** » : Le CEPN et la MSH Paris-Nord organisent ce colloque international à vocation interdisciplinaire sur le rôle et la place des entreprises dans les transformations récentes des variétés de capitalisme. Comité d'organisation : Benjamin Coriat et Olivier Weinstein (CEPN) ; Yuri Biondi (PREG - CRG) <http://www.univ-paris13.fr/CEPN/spip.php?article206#colloque2>
- 24 septembre 2009, Séminaire “Théories des organisations”, 14h à 16h en salle K 301, Daniel Bretones (professeur ESCM) : “Innovation et pôles de compétitivité”, Discutant: Foued Balbali (doctorant, CEPN) ; Didier Cumenal (professeur ESCM) : “Dynamique des systèmes et des organisations”, Discutant: Luc Marco (professeur, CEPN).
- 9 octobre , Laurent Cordonnier et Franck Van de Velde (Clerf, Lille) « Les exigences de la finance et le plafond de verre de la rentabilité du capital».
- 12-13 novembre 2009 , Colloque international « **Défis actuels de la finance : nouvelles approches théoriques et gestion des risques bancaires et financiers** » : Le CEPN organise avec le LAGA, ce colloque interdisciplinaire qui regroupera des mathématiciens de la finance, des économistes et des praticiens. Le colloque a reçu l'aval de la Région Ile-de-France et du GdRE 335 « Monnaie, banque, finance ». Comité d'organisation : J.M. Courtault et D. Besancenot (CEPN) ; Khaled El Dika et Fred Weisler (LAGA). Comité scientifique : Y. Kabanov (U. Franche-Comté) et F. Russo (LAGA) pour les mathématiques ; D. Plihon (CEPN) et J. B. Chatelain (U. Paris 1) pour l'économie. <http://www-math.univ-paris13.fr/equipes/mcs/sem/>
- 20-21 novembre 2009 , Colloque international « **Les nouveaux développements de l'analyse post-keynésienne** » , Le CEPN organise un colloque international sur les développements les plus récents de la modélisation post-keynésienne. Comité d'organisation : D. Lang et J. Mazier (CEPN) Comité scientifique : Angel Asensio (CEPN), Marc Lavoie (U. d'Ottawa), Pascal Petit (CEPN), Mark Setterfield (Trinity College).

AUTRES SEMINAIRES ET CONFERENCES:

- The Department of Applied Economics V of the University of the Basque Country and the Cambridge Centre for Economic and Public Policy, Department of Land Economy, of the University of Cambridge, are organizing the 6th International Conference Developments in Economic Theory and Policy. Conference held in Bilbao (Spain), in July 2-3, 2009.
 - 16-18 juillet 2009, 21e conférence annuelle de la SASE Society for the Advancement of Socio-economics, Le capitalisme en crise : régulation économique et mécanismes de solidarité , http://www.sase.org/index.php?option=com_content&task=view&id=164&Itemid=46
 - IIPPE - International Initiative for Promoting Political Economy ,3rd Annual Research Workshop in Ankara, “The Crisis, Interdisciplinarity and Alternatives” Turkey on the 14-15th September 2009, the deadline for submissions 14th August 2009. http://www.iippe.org/wiki/index.php?title=Main_Page
 - EAEPE-The European Association for Evolutionary and Political Economy, Conference 2009- 6 au 8 nov09 – in Amsterdam, The theme of the 2009 conference is Institutional Solutions for Economic Recovery, Program on the website www.eaepo.org.
 - The Research Network Macroeconomics and Macroeconomic Policies (FMM) organises its 13th conference on ‘The World Economy in Crisis – The Return of Keynesianism?’ 30 – 31 October 2009, in Berlin. [Conference website : http://www.boeckler.de/33_94949.html](http://www.boeckler.de/33_94949.html)
 - Le centre d’études monétaires et financières and the international economic policy institute (IEPI) , fourth bi-annual conference “The financial and monetary crisis: Rethinking Economic Policies and Redefining the architecture and governance of international finance” DECEMBER 10-12, 2009 Université de Bourgogne, Laboratoire Economie Gestion (Dijon, France) Deadline for Proposals : July 30th, 2009. For more information or to send proposals; please send to Louis-Philippe Rochon, Associate Professor, Laurentian University, at Lprochon2003@Yahoo.com or Lprochon@Laurentian.ca Or to Claude Gnos, Université de Bourgogne, Cemf-LEG, Dijon, claud.gnos@u-bourgogne.fr
 - The European Society for the History of Economic Thought (ESHET) and the University of Castilla – La Mancha (UCLM) are jointly organizing a Workshop on: “The Recession of 2008. Do Economists ever agree on Analysis and Prescriptions?”The Workshop will take place in the Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales de Albacete (University of Castilla – La Mancha, Spain) on the 21 and 22 January, 2010. The papers should be sent to mariaangeles.tobarra@uclm.es before 21 November 2009 . <http://www.uclm.es/actividades/2009/workshopESHET-UCLM>.
 - **Conférences UTOPIA:**
 - 20 octobre 2009 - 18h45 (à Paris), Quels enseignements politiques tirer des expériences du logiciel libre et de celle des “creative commons” ? Philippe Aigrain (Fondateur de Sopinspace (société pour les espaces publics d’information) et de La Quadrature du Net (collectif citoyen), ancien chef du secteur technologie du logiciel à la Commission européenne, administrateur du Software Freedom Law Center) Discutants : Patrick Bloche (Député, Maire du 11e arrondissement de Paris, PS)
 - 17 novembre 2009 - 18h45 (à Paris) Entre technique, économie et gestion des biens communs, comment repenser la démocratie aujourd’hui ? Dominique Pestre (Historien, Directeur de recherches à l’EHESS) Discutants : Francine Bavay (Vice-Présidente de la région Ile-de-France, Les Verts)
- pour plus d’infos: <http://utopiaconf.free.fr/>